Image not found or type unknown

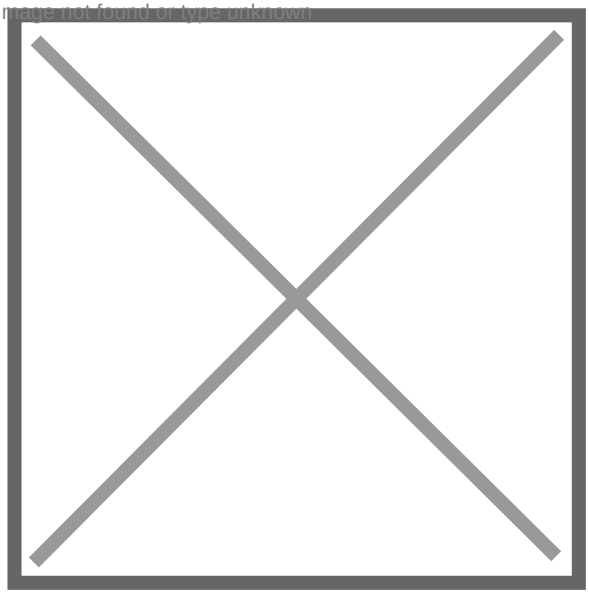

# Partage des biens lors d'un divorce

Par **canareggio**, le **21/12/2013** à **12:50**

Bonjour

Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens. Mon futur ex-mari a contracté une assurance vie à mon nom et m'a donné la moitié de la propriété d'un garage.
De plus nous avons acheté en commun un appartement où j'ai donné l'équivalent d'1/5 du prix, nous avons bien sur fait le nécessaire chez le notaire, pourrais-je récupérer cet investissement assez vite ?

Je souhaiterais savoir si je dois redonner à mon mari ce qu'il m'a donné.

Nous sommes mariés depuis 6 ans et je ne souhaite pas de prestation complémentaire si nous pouvons nous entendre, ce qui me parait difficile.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **21/12/2013** à **13:07**

Bonjour, l'assurance vie est à lui de son vivant et à la personne qu'il désignera après son décès. Vous pourrez récupérer la part à votre nom sur l'appartement, le problème c'est qu'il veuille ou puisse vous la racheter sinon comme vous êtes en indivision, il faudra vendre soit d'un accord commun, soit avec l'autorisation d'un juge si vous n'arrivez pas à débloquer la situation. S'il reste dans la maison, vous pouvez lui demander une indemnité d'occupation correspondant, soit un cinquième du loyer auquel pourrait être loué le bien. Un cadeau est in cadeau, vous pouvez le garder encore fait il prouver qu'il vous en a fait cadeau, cordialement

Par **canareggio**, le **21/12/2013** à **15:31**

Bonjour et merci de me répondre si vite,cependant je ne comprends pas très bien le processus pour l'assurance vie. En effet nous avons chacun à nos noms une assurance vie avec comme bénéficiaire le conjoint. Cette assurance à mon nom a été faite par mon mari, je pensais que puisqu'elle était nominative elle m'appartenait sans condition. Me suis-je trompée ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés